

<https://enseignants.se-unsa.org/Devenir-cadre-de-l-UNSS-a-la-rentree-2023-comment-faire>



Devenir cadre de l'UNSS à la rentrée 2023 : comment faire ?

- Je suis... - Prof d'EPS - Carrière -

Date de mise en ligne : vendredi 4 novembre 2022

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

La [note de service](#) pour candidater à un poste de cadre de l'UNSS pour la rentrée 2023 est parue. Le SE-Unsa vous explique tout.

Elle précise les conditions de dépôt et d'instruction des candidatures aux emplois de :

- Directeur et directeur adjoint de service régional, conseiller technique auprès d'un recteur ;
- Directeur et directeur adjoint de service départemental, conseiller technique auprès d'un IA-Dasen.

Elle énumère également les conditions pour candidater, les missions attendues, indique la procédure de constitution d'un dossier de candidature, déroule le calendrier à respecter et précise enfin les modalités d'affectation.

A savoir !

Les fonctions de cadres locaux de l'UNSS font partie des fonctions spécifiques éligibles au vivier 1 de la classe exceptionnelle.

Quand et comment candidater pour un emploi de directeur et directeur adjoint de service régional ou de directeur et directeur adjoint de service départemental ?

Les collègues éligibles aux conditions doivent transmettre avant le 30 novembre 2022 minuit le formulaire de candidature par la voie hiérarchique au rectorat de l'académie concernée, aux services de la DGRH et à la direction nationale de l'UNSS, accompagné d'un CV et de toute pièce attestant les qualifications et compétences.

Une commission de sélection, composée du recteur ou de son représentant, de l'IA-IPR EPS, de l'IA-IPR EVS et d'un représentant de la direction nationale de l'UNSS, examine le dossier de chaque candidat, puis procède à la sélection et à l'audition des candidats retenus.

À l'issue de la revue des candidatures et des auditions, et dans la mesure où les candidats peuvent postuler sur plusieurs postes, les recteurs établissent une liste des candidats sélectionnés classés par ordre de mérite et proposent à la direction nationale de l'UNSS ainsi qu'aux services de la DGRH les candidatures retenues avant le 6 mars 2023.

Les services de la DGRH transmettront à chaque recteur le nom du candidat retenu au plus tard **à la fin du mois de mars 2023**.

Quel statut après le recrutement ?

Les enseignants titulaires du second degré seront :

- soit désignés dans l'académie de recrutement par arrêté ministériel (DGRH) en cas de changement d'académie. Un arrêté ultérieur du recteur procédera à l'affectation à titre définitif sur le poste ;
- soit affectés à titre définitif par arrêté du recteur en cas de changement de poste au sein de la même académie.

Attention !

Si vous avez participé au mouvement inter-académique, sachez que le recrutement sur un poste de cadre UNSS entraînera l'annulation de cette participation.

Quels sont les postes vacants ou susceptibles d'être vacants pour la rentrée 2023 ?

Des postes sont susceptibles de devenir vacants ou de se libérer après la date limite de dépôt des candidatures (30 novembre 2022 minuit). Les candidats sont donc invités à en tenir compte dans la formulation de leurs vœux.

Devenir cadre de l'UNSS à la rentrée 2023 : comment faire ?

Postes vacants à la rentrée 2023

- Académie d'Amiens
 - Directeur(trice) du service départemental, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen de la Somme.
- Académie de Guyane
 - Directeur(trice) du service régional, conseiller(e) technique auprès du recteur de l'académie de Guyane.
- Académie de Limoges
 - Directeur(trice) du service régional, conseiller(e) technique auprès de la rectrice de l'académie de Limoges ;
- Académie de Mayotte
 - Directeur(trice) du service régional, conseiller(e) technique auprès du recteur de l'académie de Mayotte.
- Académie de Montpellier
 - Directeur(trice) du service départemental, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen du Gard.
- Académie d'Orléans-Tours
 - Directeur(trice) du service départemental, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen du Loiret.

Postes à pourvoir exceptionnellement au 1er février 2023

- Académie de Bordeaux
 - Directeur(trice) du service régional, conseiller(e) technique auprès de la rectrice de l'académie de Bordeaux ;
 - Directeur(trice) du service régional adjoint, conseiller(e) technique auprès de la rectrice de l'académie de Bordeaux ;

Postes susceptibles d'être vacants à la rentrée 2023

- Académie d'Aix-Marseille
 - Directeur(trice) du service départemental, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen du Vaucluse ;
 - Directeur(trice) du service départemental, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen des Bouches du Rhône.
- Académie de Besançon
 - Directeur(trice) du service départemental, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen du Doubs.
- Académie de Bordeaux
 - Directeur(trice) du service départemental, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen de Gironde ;
 - Directeur(trice) du service départemental adjoint, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen de Gironde.
- Académie de Clermont-Ferrand
 - Directeur(trice) du service régional, conseiller(e) technique auprès du recteur de l'académie de Clermont-Ferrand ;
 - Directeur(trice) du service départemental, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen de l'Allier ;
 - Directeur(trice) du service départemental, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen du Cantal.

- Académie de Dijon
 - Directeur(trice) du service régional adjoint, conseiller(e) technique auprès du recteur de l'académie de Dijon ;
 - Directeur(trice) du service départemental, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen de l'Yonne.
- Académie de Grenoble
 - Directeur(trice) du service départemental, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen de l'Ardèche.
- Académie de Lille
 - Directeur(trice) du service départemental, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen du Pas-de-Calais.
- Académie de Limoges
 - Directeur(trice) du service départemental, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen de la Haute-Vienne.
- Académie de Montpellier
 - Directeur(trice) du service régional, conseiller(e) technique auprès de la rectrice de l'académie de Montpellier ;
 - Directeur(trice) du service régional adjoint, conseiller(e) technique auprès de la rectrice de l'académie de Montpellier ;
- Académie de Nancy
 - Directeur(trice) du service départemental, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen de la Moselle ;
 - Directeur(trice) du service départemental adjoint, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen de la Moselle.
- Académie de Nantes
 - Directeur(trice) du service régional, conseiller(e) technique auprès de la rectrice de l'académie de Nantes ;
 - Directeur(trice) du service départemental, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen de Maine-et-Loire ;
 - Directeur(trice) du service départemental adjoint, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen de la Sarthe ;
 - Directeur(trice) du service départemental adjoint, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen de la Mayenne ;
 - Directeur(trice) du service départemental adjoint, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen de Loire-Atlantique.
- Académie de Normandie
 - Directeur(trice) du service départemental, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen de la Manche.
- Académie de Paris
 - Directeur(trice) du service régional adjoint, conseiller(e) technique auprès du recteur de l'académie de Paris.
- Académie de Poitiers
 - Directeur(trice) du service départemental, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen de la Vienne.
- Académie de Rennes
 - Directeur(trice) du service régional adjoint, conseiller(e) technique auprès du recteur de l'académie de Rennes.
- Académie de Toulouse
 - Directeur(trice) du service régional adjoint, conseiller(e) technique auprès du recteur de l'académie de Toulouse ;

Devenir cadre de l'UNSS à la rentrée 2023 : comment faire ?

- Directeur(trice) du service départemental, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen de l'Ariège ;
- Directeur(trice) du service départemental, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen du Tarn.

NB : Les postes appelés à devenir vacants ou non pourvus faute de candidatures recevables à l'issue de la campagne de recrutement feront l'objet d'une seconde campagne de recrutement organisée par les services de la DGRH et sur le site de l'UNSS dans le courant du mois d'avril 2023.

Le SE-Unsa, en tant que membre des instances de l'UNSS, émet un avis consultatif sur les candidatures, alors n'hésitez pas à nous adresser le double de votre dossier afin que nous puissions en effectuer le suivi.